



COMMISSION DE RÉGIE DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE
Procès-verbal de la réunion du mercredi 30 octobre 2019 à 15 h dans la salle 254
du Palais législatif

DÉCISIONS

1. Demande d'un emplacement permanent pour le Bureau du protecteur des enfants et des jeunes

La Commission a donné une approbation de principe à la Division des services des installations visant la recherche d'un nouvel emplacement pour le Bureau du protecteur des enfants et des jeunes, dont le bail actuel arrive à expiration. Le nouvel emplacement doit être suffisamment grand pour convenir à tout le personnel et se trouver à un endroit facile d'accès pour la clientèle.

2. Nomination d'un commissaire chargé du traitement, des allocations et des prestations de pension des députés de l'Assemblée législative du Manitoba

Comme les dernières élections générales ont eu lieu moins de 42 mois après les élections générales précédentes, la Commission a décidé de ne pas nommer de commissaire, conformément au paragraphe 52.7(2) de la Loi sur l'Assemblée législative :

Moment de la nomination

52.7(2) Le commissaire est nommé dans les six mois suivant chacune des élections générales. Toutefois, si des élections générales ont lieu **moins de 42 mois après les élections générales les plus récentes**, la nomination du commissaire peut être reportée jusqu'à ce que les élections générales suivantes aient été tenues.

3. Manitoba 150 : Capsule historique

L'Assemblée législative créera une capsule historique afin de célébrer le 150^e anniversaire du Manitoba.